

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°41 du 21 septembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°7

INSTRUCTION N° 230541/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/FM4

modifiant l'instruction n° 230618/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM4 du 18 juillet 2011 relative à l'indemnité proportionnelle de reconversion.

Du 6 août 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; sous-direction de la fonction militaire.*

INSTRUCTION N° 230541/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/FM4 modifiant l'instruction n° 230618/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM4 du 18 juillet 2011 relative à l'indemnité proportionnelle de reconversion.

Du 6 août 2012

NOR DEF P 1 2 5 1 4 5 7 J

Références :

Loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011 (n.i. BO ; JO n° 296 du 22 décembre 2011, texte n° 1).
Décret n° 2011-2103 du 30 décembre 2011 (JO n° 303 du 31 décembre 2011, texte n° 106 ; signalé au BOC 16/2012 ; BOEM 300.1, 350.6.2, 355-0.1.12.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Instruction n° 230618/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM4 du 18 juillet 2011 (BOC N° 38 du 16 septembre 2011, texte 4 ; BOEM 110.1).

Référence de publication : BOC N°41 du 21 septembre 2012, texte 7.

L'instruction n° 230618/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM4 du 18 juillet 2011 est modifiée comme suit :

1. Au point 1., deuxième alinéa.

Supprimer : « et qui n'est pas renouvelé par décision de l'autorité militaire ».

2. L'annexe I. est remplacée par l'annexe ci-jointe.

3. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques FEYTIS.

ANNEXE I.
VISUALISATION DE LA PROGRESSIVITÉ.

VISUALISATION DE LA PROGRESSIVITE (EXEMPLES DES
NON-OFFICIERS)

